

## MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le 14 mai 2013 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.**

Sont présents : M. Paul-Émile Simoneau, maire (20h00)  
MME Pierrette Allison, conseillère (20h00)  
MM Marc Corriveau, conseiller (20h00)  
André Bourassa, conseiller (20h00)  
Yve Roux, conseiller (20h00)  
Jocelyn De Serres, conseiller (20h00)

Le conseiller, Gaétan Hinse est absent.

Les membres présents forment le quorum.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 20h00 par Monsieur Paul-Émile Simoneau, maire de Tingwick.

Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

Lecture de la pensée : «Le menteur doit avoir une bonne mémoire.»

**2013-05-196**

### **Renonciation à l'avis de convocation**

Considérant que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits;

Considérant que la présente séance spéciale a été convoquée par les conseillers Marc Corriveau et Jocelyn De Serres;

Considérant que les sujets inscrits sur l'avis de convocation sont les suivants :

- ✓ Présentation et acceptation soumission approvisionnement et épandage de calcium 2013;
- ✓ Évaluation coût ingénieur : évaluation capacité de pompage, approvisionnement et estimation des coûts prolongement du réseau d'aqueduc : Ferme Roulante et Ferme Rollère;
- ✓ Creusage de fossés 100 mètres Ferme du Gambleur;
- ✓ 2 transversal à réparer rang 6 de chez M. Gaétan Cantin vers le rang 7;
- ✓ Tuyaux désuets : à donner;
- ✓ Non paiement au service de garde : Mme Caroline Duval et M. Jimmy Plourde.

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Marc Corriveau, il est résolu qu'étant donné que les membres du conseil ne sont pas tous présents que seuls les sujets sur l'avis de convocation soient pris en considération.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2013-05-197**

### **Présentation et acceptation soumission approvisionnement et épandage de calcium 2013**

Les soumissions furent ouvertes à ou vers 13h15 lundi le 6 mai 2013 par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Madame Marie-Claude Nolet, secrétaire-réceptionniste de la Municipalité de Tingwick.

<b>Entrepreneur</b>	<b>Coût</b>	<b>Conformité</b>
<b>Les Entreprises Bourget</b>	<b>0.2166\$/litre (plus taxes applicables)</b>	Non vérifiée
<b>Somavrac c.c. inc.</b>	<b>0.261\$/litre (plus taxes applicables)</b>	Non vérifiée

<b>Calclo inc.</b>	<b>0.2049\$/litre (plus taxes applicables)</b>	Oui

Les prix soumis ne comprennent pas les taxes applicables.

Après vérification la soumission du Calclo inc. est la plus basse conforme.

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu que la soumission de Calclo soit acceptée au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-05-198

**Évaluation coût ingénieur : évaluation capacité de pompage, approvisionnement et estimation des coûts prolongement du réseau d'aqueduc : Ferme Roulante et Ferme Rollère**

**Le maire, Paul-Émile Simoneau demande au conseiller, Yve Roux de se retirer car celui-ci a un intérêt dans le présent sujet. Le conseiller, Yve Roux se retire de la table des délibérations.**

Considérant que Ferme Roulante et Ferme Rollère demandent l'approvisionnement d'eau provenant du réseau d'aqueduc municipal;

Considérant qu'une étude concernant l'évaluation de la capacité d'approvisionnement et de distribution est nécessaire;

Considérant que le rapport de cette étude devra inclure;

- Évaluation consommation nouveaux preneurs;
- Impact sur le bilan en eau;
- Vérification capacité de pompage;
- Vérification capacité du réseau de distribution;
- Estimation et conclusion;

Considérant que cette demande est un prolongement du réseau d'aqueduc municipal;

Considérant qu'un prolongement d'aqueduc municipal doit obtenir une autorisation du MDDEP;

Considérant que la firme BPR a transmis une offre de service au montant de 7 550\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, sur proposition du conseiller André Bourassa, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu :

- ✓ Que l'étude soit faite à la condition que les frais soient défrayer par les demandeurs soit Ferme Roulante et Ferme Rollère à part égale;
- ✓ Qu'une copie de cette étude soit remise à la Municipalité de Tingwick afin que celle-ci puisse évaluer les avantages et les impacts de ces demandes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Le maire, Paul-Émile Simoneau accepte les questions sur le sujet précédent :**

1. Qui paiera pour ce projet?
2. Si les pompiers manquent d'eau lorsqu'ils font des pratiques ou des feux où ils prendront l'eau?
3. Il y a eu une demande de Ferme Simonetta de faite en 1992 ou 1993 d'approvisionnement en eau provenant du réseau municipal. Est-ce différents des demandes de Ferme Roulante et Ferme Rollère aujourd'hui?
4. Combien est l'air de protection du puits municipal?
5. Combien de litre une vache a besoin?

**Le conseiller, Yve Roux revient à la table des délibérations.**

**Creusage de fossés 100 mètres Ferme du Gambleur  
La résolution numéro 2013-05-199**

Il est proposé par le conseiller Jocelyn De Serres, appuyé par la conseillère Pierrette Allison et résolu que l'inspecteur municipal, Benoît Lambert soit autorisé à creuser le fossé longeant la Ferme du Gambleur sur une longueur de 100 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2013-05-200**

**2 transversal à réparer rang 6 de chez M. Gaétan Cantin vers le rang 7**

Il est proposé par le conseiller Yve Roux, appuyé par le conseiller André Bourassa et résolu que l'inspecteur municipal, Benoît Lambert soit autorisé à réparer 2 transversal dans le rang 6 entre chez M. Gaétan Cantin et le rang 7.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2013-05-201**

**Tuyaux désuets : à donner**

Considérant que lorsque des travaux sur les routes sont faits, l'inspecteur municipal, Benoît Lambert retire les ponceaux qui ne sont plus bons pour nos chemins;

Considérant que ces ponceaux n'ont aucune valeur pour la municipalité et ne peuvent être récupérés pour d'autres chantiers;

Considérant qu'il faut s'en départir;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu que les ponceaux récupérés qui ne sont plus utilisables pour nos routes municipales soient donnés à ceux qui le désirent sous la supervision de l'inspecteur municipal, Benoît Lambert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2013-05-202**

**Non paiement au service de garde : Mme Caroline Duval et M. Jimmy Plourde**

Considérant que les services de garde fournis à Mme Caroline Duval et à M. Jimmy Plourde non pas été remboursés;

En conséquence sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu que la Municipalité de Tingwick retire les enfants du service de garde jusqu'au paiement complet. Qu'un délai de 1 mois supplémentaire leur soit accordé, par la suite la Municipalité de Tingwick devra entreprendre d'autres démarches de perception.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire, Paul-Émile Simoneau invite les citoyens à la période de questions.**

Des questions sont posées sur le sujet suivant : approvisionnement en eau potable Ferme Roulante et Ferme Rollère.

**2013-05-203**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller André Bourassa, appuyé par la conseillère Pierrette Allison et résolu que la présente séance soit close. (20h50)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay, g.m.a.**  
**Directrice générale &**  
**secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Paul-Émile Simoneau**  
**maire**

%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2013-05-197, 2013-05-199 et 2013-05-200.**

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay, g.m.a.**  
**Directrice générale & secrétaire-trésorière**

%%

**Je, Paul-Émile Simoneau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

\_\_\_\_\_  
**Paul-Émile Simoneau, maire**

%%